

L'ajournement

Voilà une résolution excellente, bien étudiée et bien réfléchie. Le ministre devrait faire droit à cette résolution en réservant bon accueil à la proposition de mon collègue, le député de Broadview, qui demande le renvoi du bill à six mois.

M. Allan Martin (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes à ma disposition, je ferai quelques brèves remarques, pour continuer sans doute à la prochaine séance.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur le bill C-68. Cependant, je n'aime pas entendre les députés de l'opposition attaquer divers éléments de ce bill et s'en prendre à sa teneur même. Car, après tout, le gouvernement pose avec ce bill un geste très important. Il fait preuve d'initiative sur le plan de la modération, chose extrêmement importante aujourd'hui aux yeux de tant de Canadiens, car on demande aux citoyens de toutes les catégories sociales et de toutes les professions de faire preuve de modération dans leurs revendications salariales. On demande aux entreprises grandes et petites de faire également preuve de modération en matière de prix.

Ce sont des félicitations, et non pas des critiques, qu'il faut adresser au gouvernement. Il cherche à instaurer la modération dans un secteur important de dépenses.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA CITOYENNETÉ—DEMANDE DE NOMINATION DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE À LA COUR DE TORONTO

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, si nos abondantes ressources naturelles ont constitué l'assise matérielle du Canada, c'est l'immigration qui a fourni les ressources humaines nécessaires pour édifier et développer notre grand pays qui fait l'envie du monde. Dès les origines, les immigrants sont venus ici de tous les continents par vagues successives. On peut même dire qu'au XX^e siècle, notre population a augmenté plus vite que celle de tout autre pays industrialisé.

● (2200)

J'aimerais aussi signaler que c'est en grande partie à cause des libertés dont jouissent les Canadiens de même qu'à cause de la prospérité économique du Canada et, récemment, de la politique de multiculturalisme éclairé du gouvernement fédéral qu'un si grand nombre d'immigrants sont venus s'installer au Canada et sont devenus des citoyens à part entière. De fait, depuis 1945, près de quatre millions d'immigrants sont arrivés au Canada. Cette nouvelle vague d'immigration nous a amené des gens qui ont une grande expérience de la vie, de grandes qualités morales et de nombreux talents spéciaux et qui ont contribué énormément à notre croissance économique et à notre prospérité.

Il faut aussi noter que depuis la fin de la seconde guerre mondiale, environ 3 millions d'immigrants, ou un peu moins, sont venus au Canada. Cependant, de 1947 à 1971, nos tribunaux n'ont accordé que 1,529,853 certificats de citoyenneté canadienne.

[M. Orlikow.]

Jusqu'en 1967, il existait au Canada un ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et, depuis 1967, la citoyenneté relève du secrétariat d'État. Cependant, c'est seulement à partir de 1970 que les questions de citoyenneté ont pris plus d'importance. En 1971, on a lancé un nouveau programme de citoyenneté. Ce programme se fondait sur une politique en cinq points, soit sur certains objectifs, comme le renforcement de l'identité canadienne et de l'unité nationale, l'encouragement des différences culturelles dans le cadre du bilinguisme, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, un programme élargi et énormément amélioré de participation à la citoyenneté et la mise au point de symboles valables de la souveraineté canadienne. Par suite de ce programme, en 1974, 130,278 personnes ont obtenu un certificat de citoyenneté canadienne.

Plus tard, notre gouvernement a lancé une campagne de propagande afin d'encourager plus de gens à demander la citoyenneté et de simplifier de beaucoup l'obtention de la citoyenneté. Les bureaux de citoyenneté de quartier et les tribunaux supplémentaires qu'on a établis dans le cadre du programme, comme ceux de Dufferin Plaza, dans Parkdale, de Kensington dans la circonscription de Spadina, et de la rue Jean-Talon, à Montréal, ont fait augmenter énormément le nombre de demandes.

Aujourd'hui, les 21 juges de la citoyenneté ont un très gros arriéré de travail à liquider, surtout à Toronto. Le plus grand nombre de candidats que suscitera la nouvelle loi sur la citoyenneté que la Chambre a débattue en deuxième lecture et qu'un de ses comités est en train d'étudier augmentera le volume de travail de ces cours. Cette nouvelle mesure évoluée est non seulement libérale et progressiste mais aussi très attrayante pour les gens qui attendent de devenir citoyens canadiens. Je dois dire qu'elle est bien accueillie. Le gouvernement et le secrétaire d'État (M. Faulkner) méritent d'être félicités de l'avoir présentée à la Chambre.

Toutefois, il faut y affecter sans délai plus de fonds pour embaucher plus de juges et de personnel de soutien qualifiés. Comme je l'ai dit dans la question que j'ai adressée au secrétaire d'État le 10 février dernier, nous attendons avec impatience la nomination d'autres juges et d'autre personnel à Toronto et ailleurs où le besoin s'en fait sentir. L'arriéré de travail doit être liquidé rapidement parce que de bons candidats attendent de devenir citoyens canadiens à part entière.

Tout autre retard excessif reviendrait à priver bien des gens des privilèges de la citoyenneté canadienne. Comme le dit le dicton, retard de justice est déni de justice, et le plus vite on fournira le personnel nécessaire à nos cours de la citoyenneté, meilleur sera le moral du personnel actuel et plus vite le Canada pourra-t-il compter sur l'appui de nombreux autres citoyens loyaux.

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État du Canada (M. Faulkner) a reçu l'assurance du registraire de la citoyenneté que les demandes de citoyenneté et les remises de certificats de citoyenneté dans la région de Toronto ont fait l'objet d'un examen minutieux, à la suite de la question du député. Il a également été informé que le retard auquel on a fait allusion n'était pas aussi grave qu'on l'avait laissé entendre.